



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉROGATOIRES DURANT LE MOIS DE MAI 2023 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE **DÉCISION N° DM-23-152 EN DATE DU 21 AVRIL 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « LE LOUP ET L'AGNEAU », « Madame Florence GIOVANNETTI », « ARTEMISIA PLANTES » et « Madame Ju-hee PARK », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER : un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « LE LOUP ET L'AGNEAU » dont le siège est situé 46 rue du Champ de Chartres à SARCELLES (95200), représentée par Monsieur Kamous LELLOUCHE.

Durée : du mardi 2 mai 2023 à 11h00 au mardi 9 mai 2023 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Madame Florence GIOVANNETTI » dont le siège est situé 21 rue Ludovic Halevy à SUCY-EN-BRIE (94370).

Durée : du mardi 9 mai 2023 à 11h00 au lundi 15 mai 2023 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 300 euros ;

⇒ « ARTEMISIA PLANTES » dont le siège est situé 6 impasse Villebois Mareuil à CORMEILLES EN PARISIS (95240), représentée par Madame Marion ROUSSEL.

Durée : du lundi 15 mai 2023 à 11h00 au lundi 22 mai 2023 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Madame Ju-Hee PARK » dont le siège est situé 24 rue Pauline à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120).

Durée : du lundi 22 mai 2023 à 11h00 au mardi 30 mai 2023 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230421-lmc1H10777H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/04/2023
Date de Publication : 21/04/2023